

Tour des 4B Sud Charente

Mutuelle de Poitiers Assurances

Samedi 19 mars 2022



Le règlement

ARTICLE 1. Organisation

Le 3ème Tour des 4B Sud Charente Mutuelle de Poitiers Assurances – est organisé par l'AC4B (association cycliste des 4B) – sous le règlement de la FFC. L'épreuve se dispute le samedi 19 Mars 2022 et est inscrite au calendrier Fédérale FFC.

La Direction de l'épreuve est assurée par :

Benjamin Didou Tel : 06.16.17.69.63.

Mail : t4b.sudcharente@gmail.com

ARTICLE 2. Type d'épreuve :

L'épreuve est classée Elite Nationale et réservée aux :

- Equipes Continentales UCI françaises.
- Equipes continentales UCI Etrangères pour les coureurs français de 1ère Catégorie.
- Coureurs de 1ère et 2ème cat. FFC.

L'épreuve est ouverte au équipe/entente comprise de minimum 4 coureurs et en individuel.

Du seul fait de son engagement et/ou de sa participation à l'épreuve et/ou de sa présence sur celle-ci, chaque équipe, chacun de ses membres et plus généralement chacun des accrédités, déclare accepter l'intégralité des dispositions du présent règlement et s'engage à les respecter.

ARTICLE 3. Engagements

Les engagements se font en ligne sur Cycle Web.

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 19 mars 2022 à 16480 Brossac, Salle Polyvalente.

Retrait des dossards par les responsables d'équipes ou par les coureurs n'étant pas en équipe de 10h à 12h.

Réunion des motards / sécurité : 10h15.

Réunion des DS, organisée suivant le règlement de la FFC article 1.2.087 en présence des membres du Collège des commissaires : 11h à la permanence.

Présentation des équipes, faite sous la direction des speakers à 11h45.

Départ : 13h devant la mairie de BROSSAC.

ARTICLE 5. Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio-Tour donnée lors des réunions.

ARTICLE 6. Véhicule suiveurs équipes :

Pour pouvoir suivre la course avec un véhicule suiveur, l'équipe devra être constituer de minimum 4 coureurs.

ARTICLE 7. Assistance technique neutre

Le service est assuré au moyen de 2 voitures. Il est demandé aux équipes de fournir des roues de dépannage afin de pouvoir assurer correctement celui-ci. Les 6 premières équipes devront fournir une paire de roues pour les voitures neutres. Voitures 1,2,3 à la voiture neutre n°1 et les voitures 4,5,6 à la voiture neutre n°2.

ARTICLE 8. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. Challenge sprints intermédiaires

Un classement général des sprints est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires. L'attribution des points à chaque sprint intermédiaire est 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoire dans les sprints intermédiaires.
- Classement de l'épreuve.

Ils auront lieu aux points kilométriques :

o KM 22,2 : BROSSAC

o KM 35,3 : ORIOLLES

o KM 90,9 LAGARDE SUR LE NE

o KM 120,5 BAINES (1er passage sur la ligne d'arrivée)

o KM 134,1 BAINES (2ème passage sur la ligne d'arrivée)

Tour des 4B Sud Charente

Mutuelle de Poitiers Assurances

Samedi 19 mars 2022



Le règlement

ARTICLE 10. Challenge Meilleurs Grimpeurs

Un classement général du meilleur grimpeur est disputé sur l'ensemble des côtes répertoriées. L'attribution des points à chaque classement du meilleur grimpeur est 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoire dans les classements des côtes répertoriées.

- Classement de l'épreuve.

Ils auront lieu aux points kilométriques :

o KM 42,3 : BERNEUIL

o KM 54,4 : COTEAUX DU BLANZACAIS

o KM 57,1 : COTEAUX DU BLANZACAIS

o KM 72,5 : LADIVILLE

o KM 99,1 : MONTMERAC

o KM 111,6 : TOUVERAC

ARTICLE 11. Classement Meilleur équipe

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Article 12 : Prix

L'épreuve est dotée suivant les grilles 1220€/20 pour le classement de la journée.

Classement Meilleurs Grimpeurs : 160€/3

Classement Sprints intermédiaires : 160€/3

Classement Equipe : 100€/1

Classement 2ème catégorie : 91€/5

ARTICLE 13. Collège des commissaires :

Président de jury :

Arbitre titulaire 1 :

Arbitre titulaire 2 :

Juge à l'arrivée :

Moto 1 :

Moto 2 :

ARTICLE 14. Antidopage :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique inté-

En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de loi de la France. Le contrôle antidopage a lieu sur le site d'arrivée, Gymnase de BAINES.

ARTICLE 15. Protocole

Les coureurs suivant devront se présenter au protocole dans les 10 min suivant l'arrivée.

- Le vainqueur de l'épreuve, 2ème et 3ème de l'épreuve ;

- le vainqueur des jeunes (1er espoir) ;

- le vainqueur des classement des sprints ;

- le vainqueur des classements du meilleur grimpeur

- la meilleur équipe (représentée par le DS)

Tout lauréat qui refuse de se prêter, en tenue de coureur, aux cérémonies protocolaires d'arrivée et de départ, sera pénalisé (sauf cas de force majeure reconnu par les officiels).

ARTICLE 16. Pénalités

Le barème de pénalité de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 17. Environnement

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Article 18 . Matériel

Un chèque de caution de 100€ sera demandé lors de la remise des dossards.

Tout transpondeur non restitué sera facturé 70€.

Toute plaque de cadre manquante sera facturée 10€.

Tour des 4B Sud Charente

Mutuelle de Poitiers Assurances

Samedi 19 mars 2022



Les prix

Classement Individuel

1220€ / 20

1 ^{er}	246,00 €
2 ^e	183,00 €
3 ^e	146,00 €
4 ^e	122,00 €
5 ^e	98,00 €
6 ^e	85,00 €
7 ^e	67,00 €
8 ^e	55,00 €
9 ^e	37,00 €
10 ^e	24,00 €
11 ^e	21,00 €
12 ^e	20,00 €
13 ^e	18,00 €
14 ^e	17,00 €
15 ^e	15,00 €
16 ^e	14,00 €
17 ^e	14,00 €
18 ^e	14,00 €
19 ^e	12,00 €
20 ^e	12,00 €

Classement MG

160€ / 3

1 ^{er}	80,00 €
2 ^e	50,00 €
3 ^e	30,00 €

Classement SI

160€ / 3

1 ^{er}	80,00 €
2 ^e	50,00 €
3 ^e	30,00 €

Classement Equipe

100€ / 1

1 ^{ere}	100,00 €
------------------	----------

Classement 2ème

91€ / 5

1 ^{er}	29,00 €
2 ^e	23,00 €
3 ^e	17,00 €
4 ^e	14,00 €
5 ^e	8,00 €